COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2009

Etaient présents : REYNIER-POETE Patrick
MERE Philippe
RAVANAT Jean-Luc
RAVANAT Jean-Louis
CASSAGNE Thierry
PELÉ Denis
PELLISSIER Francis
PERRIN Caroline

Etaient excusées : BARNEL Annick
CACHET Christine
RAVANAT Carole

Ordre du jour : Tarifs publics 2010
Réforme territoriale
Compte-rendu du conseil d'école du 09/11/09
Compte-rendu du Sivom du 13/11/09
Informations et questions diverses

INTERVENTION DE L'ASSOCIATION "ADEM"

Présence de Mesdames Nathalie Romand, Elisabeth Guyon et Françoise Godillot qui ont souhaité rencontrer les élus au sujet de l'association qui a été créée pour la défense de l'école de musique de La Mure.
Mr Patrick Reynier-Poète les a invitées à intervenir ce soir.

Cette association a été créée lorsque les adhérents ont commencé à sentir un danger pour l'école de musique. Les effectifs ont déjà chuté cette année et risquent de continuer à chuter du fait de l'augmentation des tarifs (40 % cette année). L'école de musique de La Mure est de qualité et elle concerne tout le territoire puisque 2/3 des élèves sont extérieurs à La Mure. La classe de flûte à bec a également fermé cette année. Les adhérents de la communauté de communes sont les plus touchés par ces augmentations. Il existait trois tarifs différents : pour les murois, pour les adhérents de la communauté de communes et pour les extérieurs. Il existait un accord entre la commune de La Mure et la communauté de communes (la communauté de communes prenait en charge le cinéma-théâtre et la commune de La Mure l'école de musique). Or cet accord n'existant plus, les adhérents de la communauté de communes ne bénéficient plus du tarif préférentiel.
La position de l'association est de maintenir cette école et de trouver des solutions pour qu'elle devienne territoriale et non plus communale. Le problème est très complexe. L'association souhaite que la discussion puisse continuer, lister les points à retravailler sur la charte qui avait été proposée aux communes. Les adhérents sont très inquiets par rapport aux effectifs en baisse et qui vont continuer à baisser.

Patrick Reynier-Poète intervient pour indiquer que la mairie de La Mure avait transmis une charte aux communes. Certains points n'allaient pas, notamment la participation financière qui peut varier beaucoup d'une année sur l'autre en fonction du nombre d'adhérents.
L'intention de la commune de La Mure n'est pas de fermer l'école de musique.

…/…

Il existe également des problèmes de gestion à l'intérieur de l'école. Il est certain que l'avenir de l'école de musique est territorial. Des structures ont été construites à l'époque où les communes étaient riches. Il faut faire vivre ces structures avec 15 000 habitants. Il est d'accord sur l'intercommunalité mais la communauté de communes ne pourra pas donner de l'argent de partout, il faudra faire des choix.
La solution apportée par la commune de La Mure ne satisfait personne, mais aucune autre ne peut être donnée pour l'instant.
Tous les élus sont conscients de ne pas laisser tomber l'école de musique.

Fin de l'intervention des responsables de l'association "ADEM" qui remercient la municipalité de les avoir reçues.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 OCTOBRE 2009

Moloks

Patrick Reynier-Poète indique que les habitants ont été informés de l'implantation des moloks par le biais du journal municipal et est en attente des réactions.

Demande de subvention

Patrick Reynier-Poète informe le conseil municipal du courrier de l'association sportive du lycée "portes de l'Oisans" de Vizille demandant une subvention de 100 euros.

Le conseil municipal décide, pour cette année, de ne pas verser de subvention et demande qu'un courrier soit transmis à l'association lui demandant de transmettre les bilans et la liste des élèves participant aux activités.

Vente de bois

Jean-Luc Ravanat fait part de la demande de M. Gérard Diaz de pouvoir récupérer quelques arbres dans l'ancienne coupe qui ont été cassés par le vent, moyennant finance. Cela représenterait environ l'équivalent d'une coupe affouagère. Mr Diaz n'a pas été tiré au sort cette année et est donc prioritaire pour les deux années à venir.

Après délibération, le conseil municipal accepte que M. Diaz Gérard récupère le bois cassé dans l'ancienne coupe. Le prix de 35 euros lui sera facturé. De plus, il sera enlevé de la liste des prioritaires pour les deux prochaines années.

Le compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2009 est approuvé par les membres du conseil municipal.

TARIFS PUBLICS 2010

Patrick Reynier-Poète propose de fixer les tarifs publics pour l'année 2010 et de n'augmenter que les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Thierry Cassagne demande si les places au columbarium sont toutes occupées et s'il y a des demandes.

…/…

Patrick Reynier-Poète répond qu'il reste encore des places mais qu'il faudra penser à en construire un nouveau dès qu'il ne restera plus qu'une concession disponible.

Pour les tarifs de l'eau et de l'assainissement, il indique que d'importants travaux d'assainissement sont prévus et pour être subventionnés, le conseil général impose un tarif minimum au mètre cube (0.50 € pour une subvention à 15 %, 1.00 € pour une subvention à 30 % et 1.30 € pour une subvention à 35 %). Pour des travaux sur l'eau, le conseil général impose également un tarif de 0.70 € le m3. Les tarifs de l'eau doivent donc aussi être augmentés.

Philippe Mère apporte une précision concernant une loi qui a introduit un plafonnement de la part fixe afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. Il faut donc éviter d'augmenter l'abonnement et privilégier la consommation.

Caroline Perrin ne comprend pas le système du conseil général, qui d'une certaine façon oblige les communes à augmenter leurs tarifs, même si elles n'en n'ont pas forcément besoin ou envie.

Après délibération, le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour l'année 2010 :

- Prix du mètre cube de l'eau 0.33 €
- Abonnement eau 18.74 €
- Prix du mètre cube de l'assainissement 0.57 €
- Abonnement assainissement 54.00 €

REFORME TERRITORIALE

Patrick Reynier-Poète explique aux élus le projet de réforme territoriale de l'Etat :
- Pour les communes de + de 500 habitants, les listes aux élections municipales ne pourront plus être panachées (élection de liste).
- Un seul conseiller siègera au Département et à la Région, le conseiller territorial.
- Pour les communautés de communes, le maire siègera automatiquement à la communauté de communes auquel s'ajoutera un certain nombre d'élus (en fonction de la strate de population ; actuellement, ce serait 14 conseillers).
- Deux grands débats sont en cours :

* Département-Région et métropoles : Les métropoles devraient prendre la place de certains départements (Lyon, Marseille, Paris). L'interrogation se pose sur le devenir des villes moyennes et de certains territoires.

* Communauté de communes et communes : Même débat, qui a le pouvoir, les finances, la levée de l'impôt, la clause de compétence générale.

- Un autre sujet inquiétant, la suppression de la taxe professionnelle.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 09/11/09

Jean-Luc Ravanat présente le compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 09 novembre 2009. Les parents d'élèves sont nombreux cette année.
Ont été abordés les sujets suivants :
- Un nouveau règlement intérieur pour l'école maternelle (les écharpes sont interdites, utiliser des tours de cou). Pour l'école primaire, une charte d'utilisation d'internet a été instaurée.
- Les effectifs : 87 en primaire en 2009 et une prévision à 95 pour la rentrée de 2010 ; 55 en maternelle.
- Les projets des classes.
- Le point sur les transports scolaires fait par Patrick Reynier-Poète.

…/…

- Les demandes des écoles : étagères, cache-prises et store pour l'école maternelle ; ordinateur, tapis de sol, disposition de la salle des fêtes de Notre Dame de Vaulx pour les activités sportives et culturelles de l'école primaire. Ce qui coûte cher, c'est le chauffage de la salle.
- L'aide individuelle le soir : l'effet est positif mais problème avec le transport scolaire.
- L'Ecole en Pays de Vaulx devrait donner 600 euros par classe.

COMPTE-RENDU DU SIVOM DU 13/11/09

Thierry Cassagne fait part du compte-rendu de la réunion du Sivom qui a eu lieu le 13 novembre 2009.
Le Relais de Chantelouve de Laffrey, où sont pris les repas de la cantine scolaire, a demandé une augmentation de son tarif, aujourd'hui à 3.90 € le repas. Il propose une augmentation à 4.10 € au 1er septembre 2009 et à 4.30 € au 1er janvier 2010. Le Sivom a accepté.
De plus, certains élus, trouvant que les tarifs appliqués aux familles sont trop élevés, souhaiteraient qu'une nouvelle discussion soit engagée sur la cantine.
A la réunion précédente, le Sivom a décidé de créer une nouvelle tranche dans les prix facturés aux familles : quotient familial supérieur à 1 000 €, 5.60 euros le repas.
Il a été évoqué l'achat de la balayeuse pour laquelle il devrait y avoir une démonstration de son utilisation.
Le repas de fin d'année pour les employés communaux aura lieu le 10 décembre 2009.

Jean-Luc Ravanat indique que la commission eau du Sivom s'est réunie le 16 novembre 2009. L'idée est d'avoir une meilleure connaissance des réseaux d'eau. Les élus de Notre Dame de Vaulx ont la volonté de clarifier les choses. Ils ont réparé des fuites sur leur réseau.
Les élus souhaitent que les deux communes comparent leurs résultats d'analyses.
Jean-Luc Ravanat s'est rendu au captage du Bois Rond et a fermé l'alimentation des abreuvoirs. Le débit de la source n'est pas très élevé pour la saison.
Il est nécessaire de remettre en état le système automatique de la station de pompage de Saint Théoffrey.

Francis Pellissier indique qu'il faudrait que Jean-Louis Léon montre aux élus le système de fonctionnement afin que plusieurs personnes le connaissent.

Jean-Luc Ravanat pense qu'il est nécessaire de refaire le point sur la station de pompage. Certains considèrent qu'il y a une alternance sur le fonctionnement des pompes et d'autres non.
Concernant la commune de Saint Jean, la source des Arnauds amont ne donne plus et il faut donc pomper. Il faut surveiller que la pompe ne gèle pas.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Etude de faisabilité

Patrick Reynier-Poète informe qu'il a reçu le cabinet Archimedio pour proposer une étude de faisabilité en vue de la réalisation d'une opération de transformation de bâtiments agricoles inoccupés en logements aux Perrins. Le coût s'élève à 650 € HT pour un travail rendu avant la fin de l'année.

Caroline Perrin demande si cette opération court toujours.

…/…

Patrick Reynier-Poète répond que pour savoir si la commune peut faire cette opération, il est nécessaire de réaliser d'abord une étude. L'intérêt est que ce soit une opération blanche ; les locations doivent rembourser l'emprunt.

Après délibération, le conseil municipal accepte de confier l'étude de faisabilité au cabinet Archimedio pour 650 € HT.

Divers

Caroline Perrin fait part au conseil d'une remarque qui lui a été faite concernant un morceau de goudron sur la route devant chez Marthe Romand au Villaret, qui ne devrait pas tenir. L'entrepreneur n'a pas dû faire son travail correctement.

Patrick Reynier-Poète répond que cette partie sera surveillée.

Thierry Cassagne indique que s'il y a effectivement malfaçon, il faut demander à Mme Romand de recontacter son entrepreneur.
Il demande si un drapeau européen pourrait être acheté.
Il indique que quelques lampadaires ne fonctionnent pas : 1 au Villaret devant chez Laurent, 1 au Pontet.
Il demande à nouveau quand la barrière va être installée le long de la route au-dessus du lotissement des Clos.

Patrick Reynier-Poète répond que le conseil général l'a programmée sur 2009.

Thierry Cassagne indique qu'il faudrait que les élus en charge des associations fassent une réunion afin que les associations se mettent d'accord sur les dates d'utilisation de la salle des fêtes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Saint Jean de Vaulx, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membres présents.